



# Jeunesse : précarité pour toutes et tous !

jeudi 18 juin 2020, par [Bariaud](#)

## JEUNES, JEUNESSE

### JEUNESSE : PRÉCARITÉ POUR TOUTES ET TOUS !

La faiblesse de l'aide aux étudiant·es accordée par le gouvernement confirme que la jeunesse n'est pas une priorité pour lui sauf pour aller travailler.

#### Objectif : des moyens pour étudier toutes et tous

Comment la moitié des étudiant·es qui travaillent pour financer ses études et pour vivre, se loger... pourrait survivre avec une aide ponctuelle de 200 euros ? D'autant que beaucoup ne trouveront pas de « job d'été » cette année. Ces 160 millions d'euros débloqués pour les étudiant·es après de longues tergiversations sont à comparer aux centaines de millions débloqués, avec moins de tergiversations, pour les banques, l'aéronautique...

Le MEDEF développe la même logique en demandant que dans le cadre de la « relance de l'apprentissage », le gouvernement finance à 100 % celui-ci afin de le rendre gratuit pour l'entreprise, tout en minimisant au possible les apports pédagogiques. Un·e apprenti·e, pour le patronat et le gouvernement, n'est pas là pour avoir une formation qualifiante et émancipatrice, mais visiblement pour « relancer l'économie ».

Rappelons que le salaire moyen d'un·e étudiant·e salarié·e est de 740 euros par mois, la gratification moyenne d'un stage est de 550 euros et que le salaire moyen d'un·e apprenti·e est de 780 euros par mois. Un·e étudiant·e sur cinq est donc sous le seuil de pauvreté ! Une aide ponctuelle de 200 euros est donc très loin de répondre aux besoins urgents !

De plus, le traitement inégal dans les Cités Universitaires interroge. Certains ont été poussés à quitter leur logement universitaire, sans forcément être exonérés de leur loyer (d'autres condamnés dans leur Cité Universitaire... vide...). Nous saluons les personnels des CROUS qui ont tout fait pour permettre le



19

La Lutte N°203 - Juin 2020

maintien d'un minimum de services et de dignité, et ceci dans des conditions très difficiles et souvent avec des moyens sanitaires très limités. Certains demandent un moratoire sur les loyers des logements étudiants des CROUS : on ne peut se faire sans compensation financière publique car les CROUS fonctionnent pour plus de la moitié de leurs budgets sur fonds propres et le non-paiement des loyers, sans compensation, les mettraient en très grande difficulté financière.

La France est confrontée depuis des années à un déficit de logements sociaux. Les lois et les ministres se succèdent, les grandes déclarations d'accueil disent que le droit au logement n'est hypothétique, virtuel. Dans ce cadre, les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) sont particuliers. Les FJT ont pour mission d'accueillir des jeunes qui ont entre 16 et 25 ans. Le contrat de travail, de la convention de formation, de projet d'études. Peu à peu, les financements publics sont à

la baisse, et ceci est particulièrement fatiguant pendant la crise sanitaire. Conséquence : les financements sont réduits et les gestionnaires prennent la main en changeant la nature des FJT. La mise en concurrence des orientés qui ne trouvent compte que de la gestion érigée des budgets appelle, pour la FERC-CGT, à des réponses urgentes.

La FERC exige, dans l'immédiat, une hausse du nombre et des montants des bourses, la mise en place effective de la trêve hivernale dans les logements universitaires et l'accès à un logement décent et abordable en Cité Universitaire.

Elle exige l'ouverture de négociations pour la mise en place d'un revenu étudiant. Ceci peut se faire via une protection sociale pour toutes les jeunes.

Face à la précarité à vie que veut imposer le gouvernement, la FERC-CGT rappelle son exigence de l'accès gratuit à l'éducation, à la santé, aux transports, à la culture...

La faiblesse de l'aide aux étudiant·es accordée par le gouvernement confirme que la jeunesse n'est pas une priorité pour lui sauf pour aller travailler.

## Objectif : des moyens pour étudier toutes et tous

Comment la moitié des étudiant·es qui travaille pour financer ses études et pour vivre, se loger... pourrait survivre avec une aide ponctuelle de 200 euros ? D'autant que beaucoup ne trouveront pas de « job d'été » cette année. Ces 160 millions d'euros débloqués pour les étudiant·es après de longues tergiversations sont à comparer aux centaines de millions débloqués, avec moins de tergiversations, pour les banques, l'aéronautique...

Le MEDEF développe la même logique en demandant que dans le cadre de la « relance de l'apprentissage », le gouvernement finance à 100 % celui-ci afin de le rendre gratuit pour l'entreprise, tout en minimisant au possible les apports pédagogiques. Un·e apprenti·e, pour le patronat et le gouvernement, n'est pas là pour avoir une formation qualifiante et émancipatrice, mais visiblement pour « relancer l'économie ».

Rappelons que le salaire moyen d'un·e étudiant·e salarié·e est de 740 euros par mois, la gratification moyenne d'un stage est de 550 euros et que le salaire moyen d'un·e apprenti·e est de 780 euros par mois. Un·e étudiant·e sur cinq est donc sous le seuil de pauvreté ! Une aide ponctuelle de 200 euros est donc

très loin de répondre aux besoins urgents !

De plus, le traitement inégal dans les Cités Universitaires interroge. Certain·es ont été poussés à quitter leur logement universitaire, sans forcément être exonérés de leur loyer, d'autres confinés dans 9m<sup>2</sup> dans des Cités Universitaires vides... Nous saluons les personnels des CROUS qui ont tout fait pour permettre le maintien d'un minimum de services et de dignité, et ceci, dans des conditions très difficiles et souvent avec des moyens sanitaires très limités. Certain·es demandent un moratoire sur les loyers des logements étudiants des CROUS : ceci ne peut se faire sans compensation financière publique car les CROUS fonctionnent pour plus de la moitié de leurs budgets sur fonds propres et le non-paiement des loyers, sans compensation, les mettraient en très grande difficulté financière.

La France est confrontée depuis des années à un déficit de logements sociaux. Les lois et les ministres se succèdent, les grandes déclarations s'accumulent alors que le droit au logement reste hypothéqué, virtuel. Dans ce cadre, les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) sont particuliers. Les FJT ont pour mission d'accueillir des jeunes qui ont entre 16 et 25 ans. Le contrat d'accueil s'établit sur la base du contrat de travail, de la convention de formation, du projet d'études. Peu à peu, les financements publics sont à la baisse, et ceci s'est particulièrement fait sentir pendant la crise sanitaire. Conséquence : les financements sont recherchés ailleurs et des gestionnaires prennent la main en changeant la nature des FJT. La mise en concurrence, des orientations qui ne tiennent compte que de la gestion étriquée des budgets appellent, pour la FERC-CGT, à des réponses urgentes.

La FERC exige, dans l'immédiat, une hausse du nombre et des montants des bourses, la mise en place effective de la trêve hivernale dans les logements universitaires et l'accès à un logement décent et abordable en Cité Universitaire.

Elle exige l'ouverture de négociations pour la mise en place d'un revenu étudiant. Ceci peut se faire via une protection sociale pour toutes les jeunes.

Face à la précarité à vie que veut imposer le gouvernement, la FERC-CGT rappelle son exigence de l'accès gratuit à l'éducation, à la santé, aux transports, à la culture...

## **Objectif : une émancipation non rentable mais vitale !**

Depuis sa nomination le gouvernement a fait passer, malgré de très fortes oppositions, les réformes de ParcoursSup puis du baccalauréat qui ont renforcé les inégalités entre les jeunes et accentué le tri social en rendant toujours plus complexes les procédures d'orientation et d'affectation. En effet, plus l'orientation est précoce et irréversible et plus elle tend à la reproduction sociale, plus elle est complexe et plus elle donne une prime aux familles les mieux informées.

Les personnels et les élèves des lycées ont connu une année particulièrement difficile ! Ils et elles se sont trouvés confrontés à une réforme du lycée qui a explosé les groupes classes, modifié en profondeur l'organisation administrative et pédagogique et s'est appliquée en même temps en Seconde et en Première. Chacun·e a encore en mémoire le passage (ou le non-passage !) des E3C, épreuves anticipées du baccalauréat censées se passer en Première à peine 3 mois après les premiers cours des spécialités choisies par les élèves !

Pour les élèves de la voie professionnelle, l'accès à l'université devient, du fait de ParcoursSup, quasi impossible. La diminution considérable des heures de cours et donc la baisse d'exigence dans les programmes, déqualifie les jeunes en formation et les met en difficultés pour une poursuite d'études, y compris en BTS. Pour beaucoup, c'est le renforcement des inégalités territoriales : le ministère « rationalise » et supprime des filières au prétexte d'effectifs insuffisants. Il restreint ainsi les choix des élèves les plus enclavés et/ou les plus pauvres, condamnés à une orientation par défaut.

La FERC CGT exige l'abrogation des lois et réformes visant au tri social. Elle veut construire avec les personnels une école émancipatrice.

Le gouvernement met en place son projet d'encadrement des jeunes. Au programme, uniforme, morale et précarité.

Cela s'appelle le Service National Universel (SNU) et il sera imposé à 800 000 jeunes par an, avec un certificat exigé pour passer le bac et le permis de conduire.

Son coût sera totalement disproportionné puisqu'il est prévu 1,6 milliards d'euros par an ! Alors que le gouvernement supprime des heures d'enseignement civique et plus largement met à mal la dimension émancipatrice de l'École autant par l'évolution des contenus scolaires que des méthodes d'enseignement imposées.

L'armée et la gendarmerie vont « former les futurs citoyens » autrement dit imbiber la société de culture militaire afin de « maintenir le lien entre l'armée [de métier] et la jeunesse ».

Le SNU est aussi un moyen de masquer les suppressions de postes dans les services publics et les baisses de subventions aux associations.

La FERC CGT œuvre pour la paix et se prononce contre l'établissement du SNU. Les moyens prévus pour le SNU doivent être attribués à l'Éducation.

Dans son programme « Les jours heureux », le Conseil National de la Résistance énonçait ainsi la politique à mener pour mener les réformes indispensables : [donner] « la possibilité effective pour tous les enfants [...] de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires. »

C'est le sens de la revendication de la FERC de la scolarisation jusqu'à 18 ans, afin que chaque jeune puisse bénéficier d'une formation qualifiante et émancipatrice.